

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

**ADDENDUM N°1
au DAO N° PP10-COM-PRISP-09**

**Sélection d'un fournisseur d'équipements de test pour la mise en place du laboratoire
de test de réfrigérateurs et de lampes**

Objet: Le but de cet Addendum N°1 est de:

- Modifier la date de réception des questions d'éclaircissement ;
- Modifier la date de remise des offres.

Ainsi, le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est modifié comme suit :

A- Lettre d'Invitation à Soumissionner

Lettre d'Invitation à Soumissionner, page v

Supprimer dans son entièreté la disposition relative au délai de soumission des offres dans la Lettre d'Invitation à Soumissionner et la remplacer par :

« Seules les offres électroniques sont acceptées et doivent être déposées de la manière indiquée au point IS 24 des Instructions aux Soumissionnaires au plus tard le **mercredi 03 février 2021 à 15h00, heure locale de Cotonou, Bénin** ».

B- Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), Clause 8 relative aux éclaircissements concernant le DAO

IS 8.1, page 35

Supprimer dans son entièreté l'IS 8.1 du DPAO et la remplacer par :

IS 8.1	<p>Les Soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements par courriel au plus tard le 13 janvier 2021, de manière à ce que les réponses soient communiquées à tous les Soumissionnaires le 25 janvier 2021.</p> <p>Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées à l'adresse suivante:</p> <p>MCA-Bénin II Attn. : Agence de Passation des Marchés 95, rue 5073, Zongo, Nima Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN Derrière l'ex-Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou, République du Bénin E-mail : info-benin@charleskendall.com</p>
--------	--

C- Données Particulières de l'Appel d'Offres, Clause 25 relative à la date limite de soumission des offres

IS 25.1, page 40

Supprimer dans son entièreté l'IS 25.1 du DPAO et la remplacer par :

IS 25.1	La date limite de soumission de l'Offre est : le mercredi 03 février 2021 à 15 h 00, heure locale de Cotonou.
---------	--

D- Données Particulières de l'Appel d'Offres, Clause 28 relative à l'ouverture des plis

IS 28.1, page 40

Supprimer dans son entièreté l'IS 28.1 du DPAO et la remplacer par :

IS 28.1	Conformément aux dispositions de la Clause 24.1 (b), la procédure d'ouverture des Offres se fera par Google Meet ou autre moyen électronique. Une invitation sera adressée aux Soumissionnaires qui auront soumis une offre 20 minutes avant l'ouverture des offres le mercredi 03 février 2021.
---------	--

Toutes les autres conditions et dispositions du Dossier d'Appel d'Offres qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum restent valables.

Fait à Cotonou, le 26 novembre 2020


Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National